Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260605-CM2026100-DE

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
DÉLIBERATION N° 2026-100

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h00, le Conseil municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Line CIRRE, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
CIRRE Marie-Line, Maire	X			LEGER-GARAUT Frédérique		X	T. BOUCHARDON
LAUVERGEAT Patrice, Adjoint	X			LE GRANDIC Frédéric	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			TAILLANDIER Nathalie		X	
TAILLANDIER Michel, Adjoint		X		LE GRANDIC Patricia	X		
DUSSIAU Nadine, Adjointe		X	S. MASSON	LOUGLAYAL Hicham		X	
VILLALDEA Rafaël, Adjoint	X			SADDIK Karim		X	
PORRAS Meggan, Adjointe		X		GOBIN Ludivine	X		
MNICH Pascal, Adjoint		X	R. VILLADEA	COLOMBIER Luc	X		
MASSON Stéphanie, Adjointe	X			MARC Solène	X		
PETITJEAN Eliane	X			TISSIER Julien	X		
FRODEFOND Gabrielle	X			MORINEAU Claude	X		
BRUNAUD Pascale	X			NOBLE Bruno	X		
BOUCHARDON Thierry	X			MENEUST Marylin	X		
WORGELD Thierry	X			DURIEUX Olivier		X	
LAMBERT Jacques		X	P. LAUVERGEAT				

Secrétaire de séance : Madame Gabrielle FRODEFOND

En exercice :	29	Présents :	19	Pouvoir(s) :	4	Votants :	23	Absent(s) :	10

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Madame le Maire expose :

L'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales dispose que : « *Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.* »

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'arrêter le procès-verbal du Conseil municipal du 28 avril 2026 joint au présent document.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 5 juin 2026

Madame Le Maire,
Marie-Line CIRRE

La secrétaire de séance,
Madame Gabrielle FRODEFOND

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 08/06/2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260605-CM2026100-DE

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 08/06/2026